



FUSION ANPE/ASSEDIC : QUI VA Y GAGNER ?

L'instauration du guichet unique ne se limite pas à fusionner l'ANPE et l'ASSEDIC pour faire des économies de fonctionnement (sur le dos du personnel), pour l'application drastique de la politique du « payeur contrôleur » ou, avec plus de démagogie, pour faciliter les démarches des usagers.

Le LIVRET OUVRIER EST DE RETOUR ! ⁽¹⁾

Elle entérine surtout la mise en place du Dossier Unique du Demandeur d'Emploi (DUDE) qui permet à tous les professionnels de l'emploi (ANPE/UNEDIC/AFP/Missions locales/APEC/OPP...) de partager des informations sur la situation du demandeur d'emploi. Sur le terrain, des guichets uniques fonctionnent déjà sur l'ensemble des réseaux DDTEFP, ANPE, ASSEDIC, Maisons de l'Emploi...

Comme le précisait la CGT ANPE dans un tract récent : «Destiné à constituer un fichier informatique de 10 millions de personnes (tous ceux qui seront passés à un moment ou l'autre par le chômage, la précarité, l'intérim...) il recensera de façon extrêmement fouillée les caractéristiques professionnelles, mais aussi personnelles (exemples vécus : gréviste, arrêts maladie...) de ceux qui seront ainsi mis en fiche ».

Les informations contenues dans le DUDE seront ouvertes aux Opérateurs Privés de Placement choisis par l'UNEDIC. L'Intérim et les groupements d'employeurs, partenaires potentiels des Maisons de l'Emploi, pourront bénéficier également de ces renseignements. Par son autre facette, le DUDE fera un outil idéal aussi pour contrôler les « contrôleurs » chargés de sa mise à jour. L'accès au « portefeuille » (DE et offres) de tous nos collègues ne nous fournit-il pas déjà une « commodité » similaire?

Cet outil ne fait que renforcer les orientations coercitives des politiques de l'emploi, maintenant, à bien des égards, sous les auspices de Raymond Soubie PDG d'ALTEDIA (Opérateur Privé de Placement concurrent direct de l'ANPE sur Paris), président du Conseil d'Orientation pour l'Emploi mais surtout conseiller du Président Sarkozy (notamment dans le domaines des « négociations sociales »)!

La casse du service public fera donc les choux gras (190 Millions d'Euros!) de certains bien placés... Quant au retour à l'emploi, il deviendra « rentable » aux dépens des conditions d'embauche et des salaires.

Qu'ajouter de plus? Notre quotidien professionnel, nos conditions d'accueil, la précarité croissante des usagers et de nos collègues, la « posture manageriale »... nous en démontrent depuis longtemps les conséquences !

Dans un premier temps, avec les organisations CGT, SUD et UNSA de l'ANPE, la CNT appelle agents et usagers à défendre un service public de l'emploi indépendant, pour une utilité sociale et non pour les intérêts économiques de quelques-uns, en se joignant au

**RASSEMBLEMENT
PLACE DU CONSEIL D'ETAT À PARIS
(MÉTRO: PALAIS-ROYAL),
à partir de 14h00,
LORS DE LA JOURNÉE DE GRÈVE DU 8 JUIN 2007**

(1) La loi du 12 Avril 1803 instaure un nouveau système de contrôle plus stricte des travailleurs : le **livret ouvrier**. Elle réaffirme l'interdiction des rassemblements d'ouvriers et donc l'illégalité des syndicats. Elle fait aussi de la grève un délit. L'ouvrier ne peut quitter un employeur qu'après que celui-ci eut signé un quitus sur le livret, la signature devant être certifiée par une autorité. Dans les sources de motivation de cette mesure, la volonté de renforcer la dépendance du salarié vis-à-vis de son employeur et celle d'accroître le contrôle policier figurent en bonne place. Le Livret ouvrier ne fut supprimé qu'en 1890.



CNT

Paris, le 30 mai 2007

Section **ANPE** syndicat **santé-social région parisienne** www.cnt-f.org/sante-social.rp
< 33 rue des vignoles 75020 Paris > < 06 20 44 61 93 > < section.anpe@cnt-f.org >